



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	12

Date de la convocation

11/06/2022

Date d'affichage

11/06/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h10, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**Secrétaire de séance :** Mme Frédérique SEVESTRE**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOULOZKOWSKY, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE**Absents excusés :** Mme Evelyne GENEQUE
Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à M. René BONNET)
Mme Fanny LE GALLO
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE)**Objet de la Délibération :****ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE****Délibération n° 2022_52**

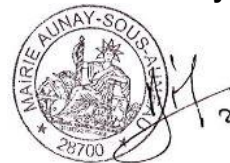
Madame Cathy LUTRAT expose que la commission scolaire s'est réunie le 31 mai 2022 afin d'étudier l'actualisation du règlement du restaurant scolaire, tenant compte des nouvelles modalités d'inscription qui entreront en vigueur à partir de la rentrée de septembre 2022. En effet, les parents d'élèves devront inscrire leurs enfants au restaurant scolaire sur une application en ligne accessible par l'intermédiaire du site internet de la mairie dans le cadre d'un espace « Famille ». Il est précisé que les parents d'élèves recevront prochainement une circulaire d'information avec leurs codes d'accès. Un guide d'utilisateur détaillé pour aider les familles à la création et à l'utilisation de leur compte sera accessible sur le site internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Approuve le nouveau règlement du service de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.*

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 22/06/2022
- L'affichage en Mairie le : 22/06/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 22/06/2022

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau****Robert DARIEN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative